

Protocole sanitaire de l'école SAINT-JEAN

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

1- Rôle des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

- Ils s'engagent, notamment, **à ne pas mettre leurs enfants à l'école** en cas d'apparition de fièvre (38° ou plus) ou en cas de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
- Ils rappellent les grands principes présentés ci-dessous à leur enfant.
- L'accès des accompagnateurs dans les bâtiments scolaires doit se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter les gestes barrières.

2- Grands principes :



3- Organisation de la classe et points de vigilance dans la journée :

Le jour de la rentrée des élèves, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains**. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves.

Afin de limiter les déplacements dans les classes élémentaires, les élèves auront **une petite bouteille d'eau ou gourde et des mouchoirs jetables**.

Si un élève ne respecte pas les conditions sanitaires mises en place, le chef d'établissement se réserve le droit de ne plus l'accepter à l'école afin de protéger l'ensemble des autres personnes présentes.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

| | NIVEAU 1 | NIVEAU 2 | NIVEAU 3 | NIVEAU 4 |
|----------------------------------|--|--|--|--|
| Doctrine d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local | <ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 % |
| Protocole sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas | <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation | <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres |
| Protocole de contact-tracing | <ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel | | | |



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

4- Accès et horaires :

Il y aura **deux accès** : un par le grand portail de la cour et un par le portillon principal.

Entrées : Portillon principal pour tous.

De 7h30 à 8h15 : accès à la garderie, votre enfant sera accueilli à la porte de la garderie.

8h20 à 8h30 : TPS PS MS : les parents entrent dans le bâtiment de l'école avec un sens de circulation : puis rejoindre la classe de maternelle d'Anne-Caroline puis ressortir par le côté cour de la maternelle.

GS au CM2 : Les enfants sont confiés à l'adulte présent à l'entrée du bâtiment de l'école et regagnent leur classe.

13h20 à 13h30 : TPS PS MS GS CP: les parents entrent dans la cour pour déposer leur enfant dans la cour des maternelles.

Sorties :

De 11h45 à 11h55 et de 16h30 à 16h45 : portillon principal et grand portail

Portillon principal

- Nous ferons rentrer les parents de TPS PS MS pour rejoindre la classe par le bâtiment.
- Puis les élèves avec autorisation de sorties et les élèves avec vélos, trottinettes... ensuite.

Grand portail

- Sortie des GS CP (Nolwenn- Léa) et CP CE1 (Gaëla).
- Sortie des CE2 CM1 (Anne-Cécile) et CM1 CM2(Isabelle-Charlyne).

16h45 à 17h45 :

-porte de la salle de garderie extérieure pour les élèves de **TPS à GS**, (**CP** à partir de 17h15). Merci d'attendre à l'extérieur.

- porte coté sud du bâtiment (vers classe de CP CE1) pour l'accès à l'étude. **CP (jusque 17h15), CE1 à CM2**. Merci de sonner et d'attendre l'arrivée de votre enfant.

NB : Il est bien sûr interdit **de rester discuter** devant chaque accès pour permettre la fluidité du dispositif, merci aussi de récupérer vos enfants aux portes respectives et de ne pas les appeler pour la sécurité et le bon fonctionnement du dispositif.

5- Conclusion :

Ce document a été rédigé en nous appuyant **sur le protocole sanitaire** promulgué par l'Education Nationale en août 2021.

Les différentes règles édictées sont **pour le bien et la sécurité sanitaire de tous** : vous parents, vos enfants et également toutes les personnes qui travaillent dans notre établissement. Nous avons donc tous un rôle à jouer lorsque votre enfant nous est confié mais également quand il est chez vous.

Suivant l'avis des autorités (ARS, préfecture, état...), il sera possible de modifier le protocole entraînant des alternances de demi-groupes classe en présentiel ou de fermer telle ou telle classe voire notre établissement si la situation sanitaire dans notre région venait à se dégrader.

Prenez soin de vous tous.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Isabelle Coggiola
Chef d'établissement